



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

Mardi 22 avril 2025

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

- Présentation de la subdivision des îles sous-le-vent de la DSFE lors du conseil des ministres délocalisé..... 2
- Le SEFI lance la première enquête sur les besoins en main-d'œuvre en Polynésie française..... 3
- État des lieux de l'emploi et de la formation professionnelle et inauguration du Fare Ora de Rimatara..... 4
- Présentation des différents projets et dossiers fonciers sur l'île de Rimatara..... 6
- Attribution d'une subvention en faveur de la Fédération des sports et jeux traditionnels..... 6
- Présentation du patrimoine culturel de l'île de Rimatara..... 6
- Projet de loi du pays relative aux guides de prévention et de promotion de la santé « arata'i ora »..... 7
- Nouvelle réglementation concernant la commercialisation et la consommation de produits du tabac et du vapotage en Polynésie française 10
- Bilan des actions et projets des services et établissement placées sous la tutelle du ministère des Sports, de la jeunesse, de la prévention de la délinquance, en charge de l'artisanat, sur l'île de Rimatara..... 11
- 24^{ème} salon du Tifaifai au sien de l'assemblée de la Polynésie française..... 13



Présentation de la subdivision des îles sous-le-vent de la DSFE lors du conseil des ministres délocalisé

Dans le cadre du Conseil des ministres délocalisé à Rimatara, Minarii GALENON TAUPUA, Vice-présidente, ministre des Solidarités, de la famille, de la condition féminine, des personnes non autonomes, de la communauté LGBT+ et des relations avec les institutions, a présenté ce mardi 22 avril la subdivision des Îles Sous-le-Vent de la Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Égalité (DSFE).

La DSFE organise son action sociale à travers huit circonscriptions situées à Tahiti et Moorea, et deux grandes subdivisions chargées de couvrir les archipels éloignés : la subdivision des Îles Sous-le-Vent et la subdivision des Archipels. L'île de Rimatara relève de cette dernière, aux côtés des Marquises et des Tuamotu-Gambier.

Rimatara, située à 640 kilomètres au sud-est de Tahiti, se distingue par son authenticité et son isolement. Avec une superficie de 8,6 km² et une population de 919 habitants, l'île conserve un mode de vie basé sur l'artisanat traditionnel, notamment le tressage du pandanus. Toutefois, l'éloignement complique la commercialisation des produits locaux et freine le développement économique.

Sur le plan social, les besoins de la population sont en constante évolution. La demande d'accompagnement par les services sociaux progresse régulièrement. À l'occasion de la dernière mission de la DSFE en février-mars 2025, plus de **soixante personnes** ont été reçues, soit une augmentation marquée par rapport aux années précédentes.

En 2024, **plus de 15 millions de FCFP** ont été mobilisés pour répondre aux besoins en aides sociales de première nécessité, au soutien à l'équipement des foyers et aux dispositifs d'insertion économique, notamment dans les domaines de l'artisanat, de la pêche et de la couture.

La protection de l'enfance et des publics vulnérables demeure également une priorité. À Rimatara, des mesures d'accompagnement éducatif et de soutien familial sont régulièrement mises en œuvre. Lorsque cela est nécessaire, et dans le respect des traditions locales, le recours aux familles élargies (feti'i) est privilégié afin de maintenir un environnement affectif et culturel sécurisant pour les enfants concernés.

Malgré les défis liés à l'éloignement, au manque de personnel et aux contraintes techniques, la DSFE maintient une présence régulière sur l'île grâce à des missions planifiées, en collaboration étroite avec la commune, les services de santé et les établissements scolaires.

À travers cette présentation, la Vice-présidente réaffirme la volonté du Gouvernement de Polynésie française de renforcer l'action sociale de proximité et d'assurer à chaque habitant, y compris dans les îles les plus éloignées, un accès équitable aux dispositifs de solidarité et de soutien



Le SEFI lance la première enquête sur les besoins en main-d'œuvre en Polynésie française

Le Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI) annonce le lancement fin avril 2025 de sa toute première enquête sur les Besoins en Main-d'œuvre, baptisée « Enquête BMO 2025 ».

Validée par l'Assemblée de la Polynésie française lors du vote du budget en décembre 2024, cette enquête vise trois objectifs majeurs :

- Connaître les projets de recrutement des employeurs polynésiens pour l'année 2026, par archipel et secteur économique ;
- Identifier les difficultés rencontrées dans ces recrutements ;
- Informer les demandeurs d'emploi, les partenaires sociaux, les services publics, les établissements d'enseignement, et tous les acteurs de l'économie locale sur l'évolution du marché de l'emploi.

Un dispositif innovant inspiré des meilleures pratiques internationales

Inspirée de dispositifs similaires menés à l'international (France Travail, Department for Education au Royaume-Uni, Bureau of Labor Statistics aux États-Unis), cette enquête répond à un besoin local de données précises et fiables sur les projets de recrutement en Polynésie.

Une démarche expérimentale et structurée

L'enquête BMO 2025 sera conduite de manière expérimentale auprès d'un échantillon d'établissements figurant au répertoire des entreprises de l'Institut de la Statistique de la Polynésie Française (ISPF), situés dans tous les archipels de la Polynésie française. Elle se différencie de l'enquête Emploi de l'ISPF qui, elle, interroge les ménages.

Le champ de l'enquête portera sur les entreprises d'au moins cinq salariés, relevant de huit grands secteurs économiques : tourisme, numérique, environnement, industries alimentaires, culture, construction, commerce et logistique.

L'échantillon de 1 360 établissements sera tiré aléatoirement à partir d'une base de 2 700 entreprises. Il garantira une représentativité par secteur et par archipel, notamment dans les îles les plus peuplées économiquement : Tahiti, Moorea, Bora Bora, Raiatea, Nuku Hiva, Hiva Oa, Rangiroa, Mangareva, Manihi, et Rurutu.

Une analyse innovante des métiers

L'enquête utilisera la nouvelle nomenclature « FAP 2021 », permettant de regrouper les métiers selon des compétences et gestes professionnels similaires. Cette grille de lecture facilitera l'analyse des besoins en compétences sur le territoire.

Un projet structurant pour l'emploi local



Doté d'un budget de 25 millions F CFP, le projet s'inscrit dans une dynamique de modernisation de la gestion des données de l'emploi, à travers :

- Un entrepôt de données SEFI structuré et accessible ;
- La publication de séries de données historiques depuis 2008 ;
- Des échanges de données renforcés entre institutions ;
- Et désormais, la mise en œuvre de cette enquête inédite en Polynésie française.

Calendrier prévisionnel de l'enquête BMO 2025

- Février - avril 2025 : préparation et tirage de l'échantillon ;
- Avril - mai 2025 : mise en ligne des questionnaires ;
- Juin - juillet 2025 : relances et collecte terrain ;
- Août - septembre 2025 : traitement et analyse des données ;
- Octobre - novembre 2025 : publication des résultats.

Le ministère de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle ainsi que le SEFI remercient par avance les entreprises qui participeront à cette démarche. Leur contribution est essentielle pour mieux comprendre les besoins en emploi sur notre Fenua et orienter les politiques publiques en faveur du développement économique et social de la Polynésie.

État des lieux de l'emploi et de la formation professionnelle et inauguration du Fare Ora de Rimatara

À l'occasion du Conseil des ministres délocalisé à Rimatara, Vannina Crolas, ministre de la Fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle a présenté un état des lieux approfondi de l'emploi, de la formation et des actions administratives menées dans la commune.

Rimatara, qui compte 893 habitants répartis entre les communes associées d'Amaru, Anapoto et Mutuaura, connaît des défis économiques significatifs : on y dénombre 338 personnes sans emploi et 377 personnes sans diplôme, pour seulement 88 personnes possédant un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat. La commune dispose de 225 résidences principales et abrite 39 entreprises locales.

Une diminution du nombre de demandeurs d'emploi actifs

En matière d'emploi, le nombre de demandeurs d'emploi actifs a significativement diminué, passant de 146 en 2021 à 67 en 2024. Depuis la mise en œuvre des nouvelles mesures d'aide à l'emploi, 2 demandeurs d'emploi ont bénéficié du dispositif TIAMA (CDI aidé), 3 du dispositif TIAPA et 15 du TAIA. De plus, 2 personnes ont bénéficié du dispositif ICRA, favorisant ainsi la création ou la reprise d'activités locales.



Identifier les besoins pour adapter l'offre de formation professionnelle

En termes de formation professionnelle, une mission du Centre de formation professionnelle pour adultes (CFPA), effectuée en décembre 2024, a identifié des besoins spécifiques auprès de 12 entreprises locales. Ces besoins concernent essentiellement les secteurs suivants : plomberie, électricité, guide accompagnateur, mécanique auto et bateau, réparation d'appareils ménagers et de petits moteurs, ainsi que frigoriste. Des programmes de formation pourront être déployés à partir de 2026 pour répondre concrètement aux besoins des entreprises et favoriser le développement de l'emploi local.

Une présence administrative qui garantit un service public de proximité

Sur le plan administratif, la commune de Rimatara bénéficie de l'appui direct de 19 agents publics, répartis dans cinq services administratifs essentiels : Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE), Direction de l'aviation civile (DAC), Direction de l'équipement (DEQ), Direction de l'agriculture (DAG), Direction de la santé (DSP). Cette présence administrative garantit une proximité réelle du service public avec la population locale.

L'inauguration du Fare Ora de Rimatara, un projet structurant pour l'accessibilité des services publics

Enfin, le projet « Fare Ora », visant à rapprocher les services administratifs du Pays au plus près des habitants des îles éloignées de Tahiti, sera pleinement opérationnel d'ici fin mai 2025. Cette échéance tient compte des derniers travaux que doit réaliser la commune, notamment l'acquisition d'un serveur dédié et la connexion au réseau. Ce projet inclura l'installation d'une borne informatique et la formation d'un agent communal dédié, favorisant l'accessibilité physique et digitale des services publics pour répondre aux besoins de proximité fortement souhaités par les usagers.

Cette démarche, inscrite dans le cadre d'une convention de mandat entre la Polynésie française et la commune de Rimatara, constitue une réponse pragmatique à l'absence des ressources humaines du Pays.

Grâce à cette convention, la commune bénéficiera d'un soutien financier conséquent du Pays afin de compenser les charges supportées pour la gestion du service public confié. Ainsi, la commune de Rimatara bénéficiera d'environ 10 millions de F CFP pour la première année, dont 5,7 millions seront consacrés spécifiquement aux investissements matériels tels que l'aménagement des locaux et l'acquisition d'un serveur dédié. Pour les années suivantes, une moyenne annuelle de 6 millions de FCFP sera allouée afin de couvrir notamment les charges de fonctionnement telles que la connexion internet, la rémunération partielle de l'agent communal affecté au Fare Ora, l'entretien des infrastructures et les consommables.

En parallèle, le Pays assurera une dépense supplémentaire de 3,3 millions de FCFP en investissement pour la première année afin de supporter les coûts d'acquisition du pack informatique et la maintenance de la borne.



Cette convention de mandat est la première de la liste des projets de l'année. Les prochaines concerneront les Fare Ora de Raivavae et de Hao.

Vannina Crolas réaffirme ainsi l'engagement continu du gouvernement à la redynamisation économique, une administration plus proche, moderne et accessible, conformément à sa stratégie de modernisation administrative et de développement équitable des territoires.

Présentation des différents projets et dossiers fonciers sur l'île de Rimatara

Lors du conseil des ministres délocalisé sur Rimatara, Oraihoomana TEURURAI, ministre du foncier et du logement, en charge de l'aménagement a présenté au maire et à son conseil municipal un point de situation sur le dispositif de titrement mis en place en 2020 pour une durée de cinq ans.

À ce jour, sur les 804 terres à titrer, la Direction des affaires foncières (DAF) a réceptionné 694 déclarations et a procédé au titrement de 219 parcelles.

Afin de permettre aux 169 terres encore non déclarées de pouvoir faire l'objet du dispositif de titrement, un projet de loi du pays a été transmis à l'assemblée de la Polynésie française pour proroger de trois années supplémentaires la durée du dispositif.

Attribution d'une subvention en faveur de la Fédération des sports et jeux traditionnels

SUBVENTIONS ET AIDES FINANCIÈRES	MONTANTS
Attribution d'une subvention en investissement en faveur de l'Université de la Polynésie française (UPF) pour le financement du premier équipement des nouveaux locaux de la bibliothèque universitaire (CDT 2024-2027)	18 198 091
TOTAUX	18 198 091

Présentation du patrimoine culturel de l'île de Rimatara

Située à l'extrémité occidentale de l'archipel des Australes, Rimatara est la plus petite île habitée de cette région. Sa superficie de 8,6 km² abrite une population de 893 habitants répartis entre les communes associées d'Amaru, d'Anapoto (Mata'irani) et de Mutuaura (Anaho). Rimatara se distingue par la richesse de son patrimoine culturel, tant matériel



qu'immatériel, qui constitue un socle identitaire majeur pour sa population et un potentiel de valorisation pour l'ensemble du Pays.

L'inventaire réalisé par la Direction de la culture et du patrimoine (DCP) recense 87 sites culturels sur l'île, dont 56 *marae*. Deux sites sont déjà classés au titre des monuments historiques et sites naturels de Polynésie française : le cimetière royal d'Amaru (anciennement marae Tonohae) et le marae Haerai à Anapoto.

Ce patrimoine bâti s'accompagne d'un héritage oral remarquable, incarné par des récits fondateurs (Te Vahine Punarua, Te Vahine Rouru Tahope), des pratiques et des chants encore vivaces. Le lien entre culture et environnement est particulièrement incarné par le 'Ura, oiseau endémique de Rimatara, porteur d'une forte symbolique spirituelle et identitaire, protégé depuis le règne de la reine Tamaeva V.

Le constat dressé par la DCP lors de l'opération de bilan sanitaire des sites classés des îles Australes menée en 2024 met en évidence l'état de dégradation avancée de certains sites classés, notamment les vestiges du marae Tonohae et ceux du marae Haerai, partiellement disparus sous une cocoteraie. Ces sites nécessitent des opérations urgentes de fouilles, de documentation et de valorisation. Le marae Rani Hiva à Amaru, remarquable par son architecture monumentale et la préservation de ses pierres dressées, représente une opportunité pour un nouveau classement. Concernant le patrimoine immatériel, plusieurs légendes témoignent d'une forte transmission intergénérationnelle. Elles sont aujourd'hui au cœur de dynamiques locales (création d'associations, toponymie, projets culturels). La sauvegarde de ce patrimoine fragile appelle néanmoins une attention renforcée, notamment par la documentation, la valorisation et la transmission des savoirs oraux.

Afin de renforcer cette dynamique, il est proposé la mise en œuvre de plusieurs actions comprenant notamment : l'organisation de campagnes de prospection archéologique et d'opérations archéologiques ; le lancement d'une procédure de classement du marae Rani Hiva au titre des monuments historiques ; la collecte et la valorisation des récits oraux et enfin le soutien à la commune et associations de l'île pour l'élaboration de projets culturels, touristiques et pédagogiques centrés sur le patrimoine naturel et immatériel de Rimatara.

Projet de loi du pays relative aux guides de prévention et de promotion de la santé « arata'i ora »

Face à l'urgence sanitaire que connaît la Polynésie française – obésité, diabète, troubles mentaux, addictions – le Gouvernement renforce ses actions de proximité en transmettant à l'Assemblée de la Polynésie française un projet de loi du pays créant le statut des **arata'i ora**, des **guides de prévention et de promotion de la santé** qui opèreront au cœur des quartiers et dans l'ensemble des archipels de la Polynésie française.



Inspirés des modèles de médiation en santé déployés ailleurs dans le Pacifique, les **arata'i ora** sont des **habitants, ancrés dans leur communauté**, formés et accompagnés pour promouvoir les comportements favorables à la santé, organiser des actions de sensibilisation sur le terrain et réorienter les personnes vers les structures adaptées.

En effet, la santé se construit avec les populations, dans les quartiers, les foyers, les rencontres de proximité.

Le dispositif **arata'i ora** répond à cette exigence en outillant des acteurs de terrain par exemple pour :

- Sensibiliser les populations à une alimentation plus équilibrée, à l'activité physique, à la santé mentale ;
- Prévenir les addictions, les conduites à risque, les situations de rupture sociale ;
- Renforcer les liens entre la population et les dispositifs de santé existants.

Les **guides arata'i ora** ne sont ni des professionnels de santé, ni des bénévoles : ce sont des **polynésiens de plus de 18 ans**, sélectionnés pour leurs **qualités humaines, leur sens de l'écoute et leur engagement pour leur communauté**.

Ce réseau constitue un levier concret pour **déployer les actions de prévention équitablement sur l'ensemble de la Polynésie française**, particulièrement dans les îles éloignées ou les quartiers les plus fragiles.

Aucun diplôme n'est requis, les guides arata'i ora recevront une **formation initiale gratuite**, suivie d'une **formation continue mensuelle**, pour garantir la qualité de leurs actions. Leurs missions seront encadrées par une **convention** qui fixe leurs droits et obligations.

Ils bénéficieront d'une **indemnité** et d'une **couverture sociale**, sans basculer dans le salariat, permettant une reconnaissance claire de leur rôle tout en préservant leur ancrage communautaire.

Leur engagement pourra être valorisé dans le cadre de la **validation des acquis de l'expérience (VAE)**, notamment pour intégrer les formations locales en santé (aide-soignant, infirmier, *etc.*) et ils recevront des certificats de formation et des attestations de missions.

Le dispositif **arata'i ora** sera déployé progressivement à partir du second semestre 2025 par le Fare Tama Hau grâce au financement du **Fonds de prévention sanitaire et sociale**. Il sera également ouvert à des associations ou fondations agréées à cet effet.

Rimatara, engagée pour la santé de ses habitants

Ce mardi 22 avril, suite au conseil des ministres délocalisé à Rimatara, le gouvernement a visité l'infirmerie et les établissements scolaires labellisés « Écoles et CJA en santé ». Profondément engagés pour la santé de ses habitants, le Tavana et les instances locales



ont profité de cette visite pour faire le point sur les différentes actions menées au bénéfice de la santé des 900 habitants de l'île et célébrer l'attribution de son titre « d'île en santé ».

Une structure de soins de proximité

Depuis plus de 50 ans, Rimatara bénéficie d'une structure de soins : le poste de secours originel est devenu une infirmerie dans les années 70, qui a été reconstruite en 2002. Cette structure permet de prodiguer des consultations paramédicales et soins courants, de traiter les urgences et évacuations sanitaires, de réaliser des actions de prévention et de santé publique, et enfin de collaborer avec d'autres structures sanitaires (hôpitaux de Tahiti, médecin itinérant référent des infirmeries). Les deux infirmières y assurent la continuité dans l'organisation, la planification, la qualité et la sécurité des soins auprès de la population. Elles assurent également la prise en charge initiale des urgences médicales dans l'attente du transfert de patients vers Tahiti si nécessaire. Elles sont accompagnées d'un auxiliaire de soins et d'un aide technique. L'infirmerie est dotée de deux véhicules de service et d'un groupe électrogène de secours.

Face à l'isolement géographique, une équipe active et impliquée

Les problématiques rencontrées par la population pour accéder aux soins sont souvent propres à son isolement géographique, qui ne facilite pas son attractivité. En plus de poser des difficultés de recrutement et de fidélisation de personnels de santé, cet isolement implique des difficultés logistiques d'approvisionnement et d'évacuation via la barge, (le navire n'accostant pas sur l'île) ou via une desserte aérienne bihebdomadaire. L'accès aux soins spécialisés est limité, et le débit actuel de la connexion internet ne permet pas la mise en place de programmes de télémédecine et téléconsultation (avis médicaux, visioconférence...).

Malgré ces difficultés, l'équipe en place veille à la modernisation et l'amélioration constante des équipements et du confort pour les usagers et pour les soignants. Cette amélioration pourrait justement passer par le développement de la télémédecine pour améliorer l'accès aux soins spécialisés (sous réserve d'un débit internet suffisant), par le projet d'extension des moyens diagnostics (radiographie, I-stat...), ou par des travaux d'extension permettant d'aménager une salle dentaire et une salle de consultation supplémentaire à destination des missions médicales (médecin, sage-femme, spécialistes). Enfin, cette équipe dynamique œuvre au quotidien pour renforcer les actions de prévention (vaccination, lutte contre les maladies transmissibles, éducation à la santé) et faire la promotion des différents « dispositifs en santé » portés par la Direction de la santé.

Des enjeux de santé portés par toute une communauté

L'offre de soins sur l'île de Rimatara est marquée par des défis liés à son isolement et à des ressources limitées, tant humaines que matérielles. Malgré la présence de l'infirmerie labellisée « **Fare E'a** » assurant les soins courants et les urgences, l'accès aux consultations spécialisées et aux soins avancés reste une contrainte majeure, nécessitant des évacuations sanitaires coûteuses et complexes.



Toutefois, des initiatives locales et des projets en cours, comme le développement des missions médicales (médecin itinérant référent des infirmeries) et le renforcement des actions de prévention et de promotion de la santé, témoignent de la volonté d'améliorer la prise en charge de la population suite aux différents dispositifs en santé lancés sur cette île : « Ecoles et CJA en santé » et très prochainement « Commune en santé » avec la reconnaissance de la première « Ile en santé » de Polynésie française.

A Rimatara, l'enjeu principal reste d'attirer et de fidéliser du personnel soignant, tout en modernisant les infrastructures et en facilitant l'accès aux soins spécialisés. La coopération avec les autorités locales et les acteurs du tissu social local sera déterminante pour garantir un service de santé adapté aux besoins de Rimatara et de ses habitants.

Nouvelle réglementation concernant la commercialisation et la consommation de produits du tabac et du vapotage en Polynésie française

Cédric MERCADAL, ministre de la Santé, a présenté en conseil des ministres le projet de loi du pays modernisant et renforçant les règles de commercialisation du tabac et de ses produits dérivés, y compris les dispositifs de vapotage. Cette réforme marque une étape décisive dans la lutte contre le tabagisme, en particulier chez les jeunes, et répond aux engagements internationaux pris dans le cadre de la convention cadre de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en matière de lutte contre le tabac.

Une loi fondée sur un constat préoccupant

Les résultats de l'enquête Ea Piahi-Santé Jeune 2024 ont montré une exposition inquiétante des adolescents aux produits du tabac et du vapotage. Selon les chiffres, 58 % des jeunes ont déjà essayé la cigarette électronique, et 15 % en ont fait usage au cours des 30 derniers jours. La cigarette traditionnelle n'est pas non plus exclue puisqu'un jeune sur trois dit l'avoir déjà expérimentée. Par ailleurs, un quart des adolescents affirme avoir acheté ces produits dans des commerces ou stations-service, malgré les interdictions en vigueur.

Des règles plus contraignantes limitant l'accès au tabac et au vapotage, en particulier pour les mineurs.

Face à ce constat alarmant, le projet de loi du pays vise à limiter l'accessibilité et l'attractivité de ces produits, notamment aux mineurs, en intégrant de nouvelles mesures comme :

- Interdire la vente des dispositifs à usage unique (type « puff ») ;
- Interdire strictement la vente aux mineurs, avec obligation de vérifier l'âge ;
- Mettre en place des licences pour l'importation, la vente en gros et la vente au détail ;
- Interdire la vente en ligne, par distributeur automatique ou par vente foraine ;



- Instaurer la mise en place du paquet neutre dès 2029 pour tous les produits du tabagisme ;
- Limiter les arômes autorisés pour le vapotage ;
- Interdire l'exposition des produits ainsi que leur libre accès au public ;
- Interdire de fumer ou de vapoter dans les bars et restaurants, y compris sur les terrasses ;
- Prendre en charge sur prescription médicale les substituts nicotiniques dans le cadre du sevrage tabagique ;
- Mettre en place un système de traçabilité et de suivi des produits pour lutter contre le commerce illicite.

Ces mesures devront s'accompagner d'une réforme de la fiscalité de ces produits, dont les recettes permettront de couvrir une partie des frais consacrés au soin et à la prévention.

Une approche progressive et concertée

Suite aux réunions et échanges menés avec les opérateurs économiques du secteur et dans le but d'accompagner les professionnels concernés par l'ensemble de ces nouvelles mesures, des dispositions transitoires ont été intégrées à la loi pour une mise en conformité dans un délai raisonnable.

Un partenariat avec les communes indispensable

Le ministre de la Santé souhaite travailler en collaboration avec les communes dans le cadre de la lutte contre le tabagisme et intégrera cette thématique dans le dispositif "commune en santé" et dans les futurs contrats communaux de santé, présentés lors du séminaire de prévention en mars 2025.

Une loi pour protéger les jeunes

Le tabac reste la première cause de mortalité évitable dans le monde, y compris au fenua. Aussi avec cette nouvelle réglementation, le Pays affirme sa volonté de protéger sa population, et en priorité sa jeunesse, contre les addictions et les ravages du tabagisme.

Bilan des actions et projets des services et établissements placés sous la tutelle du ministère des Sports, de la jeunesse, de la prévention de la délinquance, en charge de l'artisanat, sur l'île de Rimatara

Direction de la jeunesse et des sports :

La Direction de la jeunesse et des sports (DJS) a pour missions principales d'accompagner les acteurs du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire, et favoriser le développement des activités dans ces champs en Polynésie française.

1. Photographie sportive



Dans le champ des activités physiques et sportives, **quatre disciplines sportives** sont représentées sur l'île de Rimatara à savoir le Football, le Tu'aro Ma'ohi, le Va'a et le Volleyball. **11 clubs sont affiliés** aux fédérations délégataires de service public sur l'île de Rimatara, on compte 396 licenciés dont :

- 46% des licenciés sont des femmes,
- 54% des licenciés sont des hommes,
- 26% des licenciés sont mineurs.

2. Centre de vacances et de loisirs (CVL)

Dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire, trois organisateurs habilités par la DJS ont mis en place **8 Centres de Vacances et de Loisirs (CVL)** sur l'île de Rimatara sur 2023/2024.

En 2023, **115 jeunes ont été accueillis et encadrés par 33 encadrants au sein de 5 CVL** organisés par :

- **CPCV** (Coordination pour Promouvoir les Compétences et le Volontariat) – 3 CVL avec 24 jeunes de 13 à 18 ans accueillis et encadrés par 12 encadrants,
- **CPED** (Comité Protestant des Écoles du dimanche) – 1 CVL avec 14 jeunes de 3 à 5 ans et 28 jeunes de 6 à 12 ans accueillis et encadrés par 10 encadrants,
- **UCJG** (Union Chrétienne des Jeunes Gens) – 1 CVL avec 45 jeunes de 6 à 12 ans et 4 jeunes de 13 à 18 ans accueillis et encadrés par 11 encadrants.

En 2024, CPCV a organisé 3 CVL qui ont permis d'accueillir **21 jeunes de 13 à 18 ans encadrés par 10 encadrants.**

Institut de la Jeunesse et des sports de la Polynésie française :

Pour ce qui concerne sa mission relative à la co-organisation de grandes manifestations sportives ou de jeunesse, l'ISPF a coorganisé :

- En 2024, une grande manifestation en 2024 intitulé « *FAREREIRAA UI API TUHAA PAE 2024* » qui s'est tenue du 05 au 12 avril 2024 et a regroupé 841 participants, dont 469 personnes âgées de moins de 30 ans, issues des îles Australes pour un montant de 3 500 000 F CFP. Des ateliers divers tels que l'artisanat, la sculpture, la cuisine et le chant ont été proposés lors de cette manifestation ;
- En 2025, le « *FESTIVAL CULTUREL DES ILES AUSTRALES 2025* », porté par l'association NUIOVA, qui s'est tenu du 02 au 07 avril 2025 pour un montant de 5 000 000 F CFP.

Délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse :

Depuis sa création en mai 2020, la Délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse n'a pas encore eu l'occasion de déployer d'actions préventives sur l'île de Rimatara. Cela s'explique principalement par l'absence de signalements ou de sollicitations exprimant un besoin particulier en ce sens.



Service de l'artisanat traditionnel :

Dans le cadre du schéma directeur, le service de l'Artisanat traditionnel, accompagné par le ministère, a mené en février dernier une mission sur l'île de Rimatara. Ce déplacement inédit a permis aux représentants institutionnels de rencontrer les artisans locaux afin de leur présenter leurs missions, le bilan de l'année 2024 ainsi que les perspectives pour 2025. Riche en échanges et en apprentissages, cette mission a également été l'occasion pour la délégation de rencontrer les principaux acteurs impliqués dans le développement de l'artisanat sur l'île : la commune, le comité du tourisme, le Centre des Jeunes Adolescents, ainsi que la Direction de l'Agriculture.

Parmi les projets destinés à répondre aux difficultés liées à l'approvisionnement en matières premières, le service lance un projet de **séchoir à pae'ore**. Initiée dès 2019 sous l'impulsion de la circonscription des Australes, cette problématique avait déjà fait l'objet d'ateliers de co-construction avec les artisans de l'archipel. La phase d'étude du projet débutera en avril 2025, avec pour objectif de lancer la construction au cours du second semestre de la même année.

Par ailleurs, une **formation en sculpture** sera organisée à Rurutu par le service de l'Artisanat traditionnel, du 4 au 14 août 2025. Cette initiative vise à répondre à une problématique de plus en plus préoccupante identifiée ces dernières années : la rareté de sculpteurs spécialisés dans les motifs caractéristiques des Australes. Afin d'assurer une représentation équilibrée de l'ensemble de l'archipel, le Comité organisateur des expositions artisanales des Australes (COEAA) sélectionnera deux artisans par île, ainsi que quatre pour Rurutu. Le comité prendra également en charge leur transport et leur hébergement.

24^{ème} salon du Tifaifai au sien de l'assemblée de la Polynésie française

L'Assemblée de la Polynésie française accueillera du 28 avril au 4 mai 2025 la 24^e édition du Salon du Tifaifai, organisée par l'association Te Api Nui o te Tifaifai, présidée par M^{me} Béatrice LEGAYIC.

Cette nouvelle édition mettra en avant l'expertise et les réalisations de vingt-deux (22) artisans spécialisés dans l'art du *tifaifai* et de la bijouterie d'art. Par ailleurs, deux (2) artisans de Fakarava seront également présents avec leurs créations.

Depuis 2023, plusieurs artisans de l'association Artisanat d'art, présidée par Fauura BOUTEAU, exposent au salon créant ainsi un échange de regards et une rencontre harmonieuse entre les mondes de la bijouterie et de la confection de tissu.

L'événement abordera sur le thème de la baleine et de la conque, offrant aux exposants l'opportunité de participer à un concours sur cette thématique marine. Ce dernier consistera en la réalisation libre d'une nappe de table pour huit couverts d'une dimension de 1,75 mètres sur 2,50 mètres. Les participants devront coudre ce *tifaifai* sur quatre (4) jours. La cérémonie de remise des prix aura lieu le samedi 3 mai 2025.



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Cette 24^e édition ouvrira ses portes du 28 avril au 4 mai, de 8h à 18h tous les jours. L'inauguration officielle aura lieu le lundi 28 avril à 10h dans le Hall René Leboucher de l'assemblée de la Polynésie française.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Madame Béatrice LEGAYIC, présidente de l'association Te Api Nui o te Tīfaifai, au 87 729 630.

SERVICE DE LA COMMUNICATION
